

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Dominique TRELA, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 22 juin | Le 22 juin | En exercice | 41 |
| | | Présents | 25 |
| | | Votants | 31 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-08 Service Ordures Ménagères- Attribution marché public- Acquisition d'une benne à ordures ménagères

Rapporteur : André HELLE

Vu, le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres d'ouverture des plis en date du 14 juin 2018,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres d'attribution en date du 28 juin 2018,

Une consultation a été lancée concernant :

Lot 1 : l'acquisition d'un châssis cabine de 19 tonnes de PTAC destiné à recevoir une benne à ordures ménagères de 16 m3.

Lot 2 : l'acquisition d'une benne à ordures ménagères de 16 m3.

Lot 3 : l'acquisition d'un lève conteneurs double peigne automatique

Après présentation à la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci a décidée :

D'attribuer le lot 1 à la Société BOURLIER pour un montant de 94 421.00 € TTC

D'attribuer le lot 2 à la Société SEMAT pour un montant de 63 480.00 € TTC

D'attribuer le lot 3 à la Société SEMAT pour un montant de 29 935.20 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché aux entreprises désignées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 JUL. 2018

Le Président,



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

